

Contrat d'engagements à remplir et à renvoyer par votre messagerie.

AMAP	Producteur	Adhérent
BON AMAPPETIT	MAISON GAILLARD	Nom et Prénom : <input type="text"/>
3, Rue Saint Exupéry	Production Fruitière	Adresse : <input type="text"/>
78140 Vélizy	110 route royale	Adresse mail : <input type="text"/>
	78580 Les Alluets-le-Roi	Tel (portable et fixe) : <input type="text"/>

En remplissant ce contrat, vous vous engagez pour 12 distributions en 2018-2019 :

les jeudis : 11/10 – 25/10 – 08/11 – 22/11 – 06/12 – 20/12 – 17/01 – 31/01 – 14/02 – 28/02 – 14/03 et 28/03

**Les 11 premières distributions sont certaines. (3 chèques pour les 8 premières distributions)
Les (9ème,10ème, 11ème) et 12ème distributions feront l'objet de deux chèques séparés.**

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan.

Engagements du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Constitutions des paniers et paiement

- Le panier est composé de 3,5 kg de pommes (2 variétés) et de 1,5 kg de poires (1 variété).
Son prix est fixé à 15,00 €, taux de TVA en vigueur. Le nombre de livraisons est fixé à 12.

- Le demi-panier est composé de 1,750 kg de pommes (2 variétés) et de 0,750 kg de poires (1 variété).
Son prix est fixé à 7,50 €, taux de TVA en vigueur. Le nombre de livraisons est fixé à 12.

- Le panier de poire est composé de 2 kg (1 variété).
Son prix est fixé à 7,40 €, taux de TVA en vigueur. Le nombre de livraisons est fixé à 12.

Le panier de 5 kg 15,00 € = 3,5 x 2,70 + 1,5 x 3,70 12 livraisons	Le panier de 2,5 kg 7,50 € = 1,750 x 2,70 + 0,750 x 3,70 12 livraisons	Le panier de 2 kg de poires 7,40 € = 2 x 3,70 12 livraisons
45,00 € + 45,00 € + 30,00 € + 45,00 € + 15,00 €	22,50 € + 22,50 € + 15,00 € + 22,50 € + 7,50 €	22,20 € + 22,20 € + 14,80 € + 22,20 € + 7,40 €

Mettre le même nombre dans toutes les cases de la même couleur.

<input type="checkbox"/> panier(s) de 5 kg de pommes/poires	<input type="checkbox"/> X 45,00 €	<input type="checkbox"/> X 45,00 €	<input type="checkbox"/> X 30,00 €	<input type="checkbox"/> X 45,00 €	<input type="checkbox"/> X 15,00 €
<input type="checkbox"/> panier(s) de 2,5 kg de pommes/poires	<input type="checkbox"/> X 22,50 €	<input type="checkbox"/> X 22,50 €	<input type="checkbox"/> X 15,00 €	<input type="checkbox"/> X 22,50 €	<input type="checkbox"/> X 7,50 €
<input type="checkbox"/> panier(s) de 2 kg de poires	<input type="checkbox"/> X 22,20 €	<input type="checkbox"/> X 22,20 €	<input type="checkbox"/> X 14,80 €	<input type="checkbox"/> X 22,50 €	<input type="checkbox"/> X 7,40 €
	1 ^{er} chèque daté 11 octobre	2 ^{ème} chèque daté 22 novembre	3 ^{ème} chèque daté 17 janvier	4 ^{ème} chèque daté 14 février	5 ^{ème} chèque daté 28 mars
Total :	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

En paiement de ces paniers de fruits, je remplis 5 chèques à l'ordre de **Maison GAILLARD**.

- Partage et distribution des paniers : les distributions ont lieu de 18h00 à 19h00 le jeudi soir, selon le calendrier indiqué.

- Ce contrat est élaboré pour une période de 6 mois

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Un contrat est envoyé à l'agriculteur, un autre sera conservé sur la Dropbox de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à Vélizy-Villacoublay en un exemplaire le :